



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Saint-Denis, le 14 novembre 2019

Le recteur

à

Mesdames et messieurs les conseillers techniques
Mesdames et messieurs les inspecteurs d'académie -
inspecteurs pédagogiques régionaux
Mesdames et messieurs les inspecteurs de l'éducation
nationale
s/c de M l'IA-DAASEN
Mesdames et messieurs les chefs d'établissement

Rectorat

Comité de pilotage académique
Éducation au développement
durable (EDD)

2019-2020/n°

Coordonnateurs académiques
EDD
Pascal SCHRAPFFER
Philippe MESPOULHE
Fabrice SORBA

Téléphone
0262 481312

Courriel
pascal.schrapffer@ac-reunion.fr
philippe.mespoulhe@ac-reunion.fr
fabrice.sorba@ac-reunion.fr

24 avenue Georges Brassens
CS 71003
97743 Saint-Denis CEDEX 9

Site internet
www.ac-reunion.fr

Objet : Circulaire académique « EDD 2030 »
annexes : modalités de fonctionnement académique

Le ministère de l'Éducation nationale est fortement mobilisé dans la lutte contre le changement climatique et la préservation de la biodiversité. La [circulaire n° 2019-121 du 27 août 2019](#) intitulée « Transition écologique : nouvelle phase de généralisation de l'éducation au développement durable - EDD 2030 » vient le réaffirmer et s'accompagne d'une feuille de route comportant de grandes mesures à décliner en académie.

Dans notre académie, de très nombreux établissements scolaires et écoles ont investi ce domaine. Cet engagement, que j'ai eu l'occasion de constater lors de mes déplacements, doit être poursuivi voire approfondi.

Le territoire de la Réunion se caractérise par son insularité et des espaces naturels classés au patrimoine mondial de l'humanité. D'ici 2030, les experts annoncent le défi d'accueillir sur cet espace contraint 1 million d'habitants, avec 40 % de la population réunionnaise vivant sous le seuil de pauvreté. Ces caractéristiques environnementales, économiques et sociales font du développement durable une priorité et une nécessité de la politique éducative académique.

L'engagement de l'école va s'articuler autour d'axes majeurs avec d'une part, la formation des élèves afin qu'ils deviennent des acteurs lucides et responsables de la transition écologique, des médiateurs et des passeurs de cette démarche et d'autre part, les établissements scolaires qui doivent devenir des espaces exemplaires de la protection de l'environnement et inscrire cette thématique au coeur des différents projets.

Pour dynamiser et structurer cette action, à l'échelle académique, je vais installer un comité de pilotage que je présiderai. Trois coordonnateurs académiques issus des corps de l'inspection, Messieurs Schrapffer, Sorba et Mespoulhé en assureront l'animation et l'interface avec les acteurs de terrain. J'ai également désigné deux chargés de mission EDD pour le second degré, Messieurs Vandecasteele Philippe et Eloy Wilfried et un conseiller pédagogique pour le premier degré, Monsieur Cantet Philippe. Ces personnels, associés à des référents de bassin EDD, vont contribuer à l'opérationnalisation des actions préconisées par ce comité de pilotage.

Les informations et les ressources en lien avec la politique éducative académique sur l'EDD sont en ligne sur le site : <https://pedagogie.ac-reunion.fr/edd>

Je souhaite que chaque projet d'établissement et de réseaux ainsi que les contrats d'objectifs comportent un axe de travail sur le développement durable et la transition écologique.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement dynamique et convaincu pour mobiliser

l'ensemble des personnels pédagogiques et éducatifs sous votre autorité.

Je vous remercie de faire de cette ambition que je porte une réalité dans notre académie.

2/2

Le Recteur

Vélayoudom MARIMOUTOU



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Annexe : Feuille de route opérationnelle des projets et actions à mener dans le cadre de la politique éducative académique de l'éducation au développement durable

A l'échelle académique

Les missions du comité de pilotage EDD s'articuleront autour de trois axes :

- accompagner les écoles, les collèges et les lycées mobilisés dans des projets, des concours, des labellisations et des actions en faveur du développement durable ;
- former les professeurs à l'éducation au développement durable et les éco-délégués à leurs nouvelles responsabilités ;
- développer des partenariats avec les autres acteurs impliqués dans la transition écologique et solidaire.

Rectorat

Des actions spécifiques mobiliseront ce comité de pilotage :

Comité de pilotage académique
Éducation au développement
durable (EDD)

2019-2020/n°

Coordonnateurs académiques
EDD

Pascal SCHRAPPFFER
Philippe MESPOULHE
Fabrice SORBA

Téléphone
0262 481312

Courrie
pascal.schrapffer@ac-reunion.fr
philippe.mespoulhe@ac-reunion.fr
fabrice.sorba@ac-reunion.fr

24 avenue Georges Brassens
CS 71003
97743 Saint-Denis CEDEX 9

Site internet
www.ac-reunion.fr

- l'élection d'un binôme paritaire d'éco-délégués au sein du conseil académique de la vie lycéenne (CAVL). Ces éco-délégués siégeront au sein du comité de pilotage académique sur l'EDD ;
- la labellisation d'établissement ou d'école en démarche de développement durable (E3D). Cette labellisation bénéficie d'une belle dynamique dans notre académie avec depuis son lancement en 2015 plus de 60 % des établissements du second degré labellisés. Cette dynamique sera poursuivie et généralisée ;
- la mise en œuvre d'un concours annuel « École verte » lancé par la DGESCO et destiné à récompenser les meilleures initiatives en matière de protection de l'environnement dans les écoles primaires, les collèges et les lycées ;
- la formation de formateurs EDD ;
- l'élaboration et la diffusion d'une lettre d'information académique sur l'EDD.

A l'échelle des établissements scolaires

Au cours de l'année scolaire 2019-2020, chaque école et établissement mettra en œuvre :

- une action durable en faveur de la préservation de la biodiversité (avant la fin d'année civile).

Dans cette perspective, les projets déjà menés dans nombre d'établissements, tels que la plantation d'arbres et de plantes endémiques, l'aménagement de ruchers et de jardins pédagogiques, la lutte contre les pestes végétales, la protection de la faune locale (sauvegarde des pétrels, des tortues marines et du récif corallien par exemple), les aires marines et terrestres éducatives, des actions réfléchies sur le changement climatique, seront pérennisés, développés et généralisés ;

- un tri systématique des déchets et des opérations de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires en concertation avec les collectivités territoriales.

L'intégration des établissements scolaires dans une économie plus circulaire et la sensibilisation des élèves aux quatre principes qui la sous-tendent - réduire, réutiliser, réparer, recycler- seront des objectifs à atteindre à court et à moyen terme . Une attention particulière sera portée à la consommation en énergie, en eau et en papier au sein de chaque établissement et à la gestion des matières premières et des déchets en ateliers dans les SEGPA et dans les sections industrielles de la voie professionnelle ;

- l'élection d'un binôme paritaire d'éco-délégués par collège et lycée ainsi que celle d'un

éco-délégué par classe.

- la désignation d'un référent EDD dans chaque collège et lycée.

Ce référent fera le lien entre les travaux menés à l'échelle académique et dans chaque établissement. Il œuvrera sous l'autorité des équipes de direction à la mise en œuvre d'actions en lien avec la politique éducative de l'établissement sur l'EDD.

A l'échelle des classes et des enseignements

- la mise en œuvre de formations académiques (PAF EDD 2030) et de formations d'initiative locale (FIL) sur l'enseignement de l'EDD dans toutes les disciplines.

L'éducation au développement durable est une éducation transversale qui mobilise des savoirs au sens large, des valeurs et des actes. A la fois éducation réflexive aux bons gestes pour préserver la planète et à la réflexion sur l'articulation complexe entre les enjeux environnementaux, économiques, sociaux, culturels et politiques pour parvenir à un monde plus solidaire, plus équitable et plus durable, elle doit être intégrée dans le quotidien des enseignements en classe. Question socialement vive qui nécessite de la part des élèves la maîtrise de connaissances scientifiquement solides - la capacité à penser le monde dans toute sa complexité et une aptitude à faire preuve d'esprit critique, à débattre et à s'engager - le développement durable est à la croisée et au cœur des disciplines scolaires.

Il est inscrit dans les programmes de l'école primaire au lycée, au sein par exemple de l'enseignement moral et civique, des enseignements obligatoires (en sciences, géographie, arts ...) et de spécialité des lycées généraux et technologiques, des enseignements généraux et techniques et des diplômes de la voie professionnelle. L'éducation aux médias et à l'information (EMI), la réalisation d'un chef-d'œuvre en Cap et en baccalauréat professionnel, le parcours d'éducation artistique et culturelle sont autant de dispositifs qui peuvent nourrir la réflexion et l'engagement des élèves face au changement global que connaissent nos sociétés contemporaines.

Les formations proposées d'initiative académique ou locale auront pour ambition d'articuler et d'inscrire durablement les nombreux projets éducatifs et pédagogiques de qualité portés par les écoles et les établissements du second degré de l'académie sur l'EDD dans les enseignements dispensés dans le quotidien des classes.